

Contacts :

Gestionnaire stages LICENCES - Accueil Scolarité :
odile.boisteux@univ-nantes.fr

Gestionnaires stages MASTERS - Bureau 118
masters-sciences@univ-nantes.fr

NOTICE EXPLICATIVE POUR LES CONVENTIONS DE STAGE A L'ÉTRANGER

- Les imprimés sont à compléter en **3 exemplaires**.
- L'étudiant se chargera :
 - de compléter et signer **les 3 exemplaires originaux** de la convention,
 - de faire signer les **conventions originales** par le **responsable de la structure d'accueil** et le **responsable de la formation à l'Université**,
 - de joindre en annexe **l'objet du stage et les activités dactylographiés (article 1)**,
 - de joindre son **attestation d'assurance** au titre de la responsabilité civile, (attestation en cours de validité pour toute la période de la formation)
 - de joindre **2 Enveloppes A5 affranchies au tarif** postal pour le courrier **international**, une rédigée à **votre adresse** et l'autre à **l'adresse de la structure d'accueil**.
 - de remettre tous ces documents au service scolarité dans un **délaï minimum de 6 semaines**.

Ce délai est nécessaire pour réaliser les démarches administratives auprès de la CPAM afin d'obtenir la couverture sociale de l'étudiant durant son séjour à l'étranger.

- Le **service de la scolarité** transmettra les conventions signées par le Doyen, de la façon suivante :
 - 1 exemplaire à la structure d'accueil,
 - 1 exemplaire à l'étudiant,
 - 1 exemplaire est conservé dans le service

ATTENTION :

- **Les conventions ne seront pas signées par le Doyen si le stage est déjà commencé ou le dossier est incomplet.**
- **Les conventions doivent être obligatoirement signées avant le début du stage**



Pour information : Vous pouvez prendre contact avec **Christine FOUCAT** du **Service des Relations Internationales** de l'UFR (christine.foucat@univ-nantes.fr) pour un éventuel financement.



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DES SCIENCES
ET DES TECHNIQUES

Convention de stage à l'étranger
Student placement agreement for internship abroad

2018 - 2019

Etablissement d'origine/ Sending Université

Université de Nantes
Faculty / UFR : UFR Sciences et Techniques
Address / Adresse : 2 rue de la Houssinière – BP 92208.....
Zip code / code postal :442300..... Town/Ville : NANTES

ci-après dénommée « l'Université », représentée pour la signature de ce document par :
called hereafter "**the University**", represented for the purpose of signature of this contract by :

Name, first name / Nom, prénom: **Chantal GAUTHIER**.....
Position / Fonction: Directeur de l'UFR.....

of the one part, and / d'une part, et

Etudiant/ Student

Name / Nom de famille :
First Name /Prénom :

F M

Birth date/ Date de naissance : / /

Address/ Adresse :

Zip code / code postal: Town/Ville :

Degree prepared / diplôme préparé:

Level of studies / niveau d'études

FT :1st cycle (L) SD : 2nd cycle (M) TD : 3rd Cycle (D) ST : Cycle court / Short Cycle (DUT)

Nr of higher education study years prior to departure/ Nombre d'années d'études validées avant le depart :

Compulsory placement / Stage obligatoire Yes No

Intenship period / période de stage : from/du / / to/au / /

Called hereafter "**the intern**" of the other part / ci-après dénommé le stagiaire, d'autre part et

Organisme d'accueil / Host organisation

Name of the host organisation / Nom de l'organisme d'accueil:

Represented by (agreement-signing party) / Représenté par (nom du signataire de la convention):

.....

Address / Adresse :

.....
.....

Tel : . Fax : . Email : .

ZIP code / Code postal : Town / Ville :

Country / Pays :

Called hereafter "**the organisation**" of the other part / ci-après dénommé l'organisme

Have agreed the **Conditions** below / acceptent les clauses suivantes :

Article 1**Statut du stagiaire / Status of the intern**

Le stagiaire conserve le statut d'étudiant de l'Université de Nantes pendant toute la durée de son stage

The intern shall remain a student of the University of Nantes during the whole internship period.

Article 2**Salaires et gratification / Salary and indemnity**

2.1 - **Le contrat de stage n'est pas un contrat de travail. Le stagiaire ne peut prétendre à un salaire de l'entreprise** ou de l'organisme qui l'accueille en tant que stagiaire. Cependant, l'organisme peut verser au stagiaire une indemnité, gratification ou bonus, de même que tout avantage en nature, qui seront précisés à l'article 2.3 ci-dessous. L'organisme accepte de payer les contributions d'assurances nationales exigées par le droit local relatif à l'indemnisation des stagiaires.

The internship contract is different from a work contract. The intern cannot demand a salary from the organization that accepts him/her as an intern. However, the organization may grant the intern an indemnity, allowance or bonus, as well as any in-kind payment, which shall be mentioned in Article 2.3. The organization agrees to pay any national insurance contributions required by the local law relative to the payments made to interns.

2.2 - Si le stagiaire réalise ce stage au sein d'un service public français et que le stage dure plus de deux mois, une gratification dont le montant est fixé à **15 %** du plafond horaire de la sécurité sociale (i.e. en 2015 : **3,60 €** par heure de présence effective, soit **554,40 €** pour un mois de 22 jours de travail et 7h quotidienne) est versée au stagiaire, conformément à la législation française. Les stages se déroulant au sein du Ministère des Affaires étrangères et du développement international relèvent d'une convention cadre particulière signée avec l'Université de Nantes.

If the internship takes place within a French administration, and if the internship is longer than 2 months, the intern shall benefit from an allowance equal to 15 % of the social security hourly limit (i.e. in 2015 : 3,60 € per hour, according to the French Law, ie. 554,40 € for a full-time month of 22 working days and 7h per day). Internship taking place within the French Ministry of Foreign Affairs and International Development are regulated by a different framework agreement signed by the University of Nantes.

2.3 - Indemnité, gratification et avantages en nature du stagiaire / *Indemnity, allowance, or bonus granted to the intern :*

Non/No Oui/Yes

Si oui, merci de préciser le montant / *if yes, please indicate the amount :*

€ par heure / jour / mois (rayer les mentions inutiles) / *per hour / day / month (cross out any inappropriate items).*

Paiement en nature (restauration, hébergement, autres...) / *In-kind payments (catering, accommodation, other...):*

Non/No Oui/Yes : Si oui, quels avantages et le montant (mensuel) : / €
If yes, which in-kind payment and the amount (per month) : / €

Article 3**Couverture sociale du stagiaire / Social security coverage for the intern**

Pendant la durée du stage, le/la stagiaire reste affilié(e) à son régime de Sécurité sociale antérieur.

Les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

For the duration of his/her internship, the intern shall remain covered under his/her previous former social welfare protection framework. The following provisions shall apply, subject to their conformance with the legislation in effect in the host country and the laws governing the host organization.

3.1 – Protection Maladie du stagiaire / Health Insurance for interns working abroad

1) Protection issue du régime étudiant français / *Coverage originating in the French students' coverage framework*

- pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par des ressortissants d'un Etat de l'Union Européenne, ou de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ou de la Suisse, **l'étudiant(e) doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).**

- pour les stages effectués au Québec par les étudiant(e)s de nationalité française, **l'étudiant(e) doit demander le formulaire SE401Q** (104 pour les stages en entreprises, 106 pour les stages en Université) ;

- dans tous les autres cas les étudiants qui engagent des frais de santé peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français. Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et les tarifs français base du remboursement. Il est donc fortement conseillé aux étudiants de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme d'assurance de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...) ou, éventuellement et après vérification de l'étendue des garanties proposées, auprès de l'organisme d'accueil si celui-ci fournit au stagiaire une couverture Maladie en vertu du droit local (voir 2e ci-dessous).

- *for internships within the European Economic Area (EEA) conducted by nationals of a State of the European Union or of Norway, Iceland, Liechtenstein or Switzerland, students must apply for a European Health Insurance Card (EHIC).*

- *for internships conducted in Quebec by students of French nationality, students must request form SE401Q (104 for internships at companies, and 106 for university internships);*

- *In all other cases, students who incur medical expenses may be reimbursed by the mutual insurance company serving as their student Social Security Agency, upon their return and upon presentation of receipts: reimbursement shall then be provided carried out on the basis of French healthcare rates. Significant differences may exist between the costs incurred and the French rates serving as the basis for reimbursement. It is strongly advised that students to take out specific additional health insurance coverage valid for the country in question and for the duration of their internships, the course, from the insurance company of their choice (students' mutual insurance, parents' mutual insurance, ad hoc private company, etc.), or, possibly, after checking the extent of the guarantees proposed, from the host organization if it provides health coverage to interns under local law (see item 2 below).*

2) Protection sociale issue de l'organisme d'accueil / *Social welfare protection from the host organization:*

En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection Maladie au stagiaire, en vertu du droit local / *by checking the appropriate box below, the host organization indicates whether it provides health insurance coverage to the intern under local law :*

OUI / YES : cette protection s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du droit français / *This coverage is in addition to the maintenance abroad of rights granted under French law ;*

NON / NO : la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant / *Coverage is thus exclusively provided from the maintenance abroad of the rights granted under the French student coverage.*

3.2 - Protection Accident du Travail du stagiaire à l'étranger / *Workplace Accident Coverage for interns abroad :*

1) Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit / *In order to benefit from French legislation providing coverage for workplace accidents, this internship must :*

- être d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses ;
- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil ; une indemnité ou gratification est admise dans la limite de 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale, et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sur la demande de maintien de droit ;
- se dérouler exclusivement dans l'organisme signataire de la présente convention ;
- se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité.

- *have a duration not exceeding six months, including any extensions;*
- *not include any remuneration that may tend to qualify for rights to workplace accident protection in the host country; compensations or stipends are acceptable, up to the limit of 13.75% of the hourly ceiling for social security (see point 5), and subject to approval by the Primary Health Insurance Agency of a request for the maintenance of such rights;*
- *take place exclusively within the organization signing this agreement;*
- *take place exclusively in the abovementioned foreign host country.*

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident de travail.

When these conditions are not met, the host organization undertakes to contribute to the intern's welfare protection and make the necessary declarations in case of workplace accidents.

2) La déclaration des accidents de travail incombe à l'Université qui doit en être informée par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

The workplace accident statement is the responsibility of the University, which must be informed of such events in writing within 48 hours by the host organization.

3) La couverture concerne les accidents survenus / *The coverage concerns accidents occurred :*

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures du stage,
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage,
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil du stagiaire et obligatoirement par ordre de mission,

- lors du premier trajet pour se rendre depuis son domicile sur le lieu de sa résidence durant le stage (déplacement à la date du début du stage),
- lors du dernier trajet de retour depuis sa résidence durant le stage à son domicile personnel.
- *within the internship location and during internship working hours,*
- *on the normal commute to and from the intern's residence in the foreign nation and the internship location,*
- *as part of an assignment provided by the intern's host organization upon formal assignment mandate,*
- *during the first trip from his/her domicile to his place of residence during the internship (travel on the internship start date),*
- *during the final return trip from his residence during the internship to his personal domicile.*

4) Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 3.2-1 n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage à couvrir le stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

In the event that one of the conditions set forth in section 3.2-1 is not satisfied, the host organization commits to cover the intern for the risks of workplace accidents, travel accidents, and occupational disease, and provide all the necessary statements of coverage.

5) Dans tous les cas / *In all cases :*

- si l'étudiant est victime d'un accident de travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement signaler immédiatement cet accident à l'Université ;
- si l'étudiant remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en-dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.
- *if the student is the victim of a workplace accident during his internship, the host organization must immediately notify the educational University of the accident ;*
- *if the student performs limited assignments outside of the host organization or outside of the internship country, the host organization must take all necessary steps to provide him with the appropriate insurance.*

Article 4

Responsabilités du stagiaire / Intern's duties

Pendant la durée du stage, le stagiaire est sujet à la réglementation interne de l'organisme et à ses heures de travail. En cas de non respect de cette réglementation, le directeur de l'organisme se réserve le droit de mettre un terme au stage, après en avoir informé l'Université.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, quelles que soient les circonstances, toute information relative à l'entreprise ou à ses clients qu'il aurait pu acquérir au cours de son stage, ni à les communiquer à une tierce partie ou les publier, même à l'issue de la période de stage, sauf en cas d'accord formel de l'organisme.

During the internship, the intern-student shall be subject to organization regulations, with respect to working hours. In case of non-compliance with organization regulations, the director of the organization reserves the right to end to the student's internship, after informing the University.

The intern-student pledges not to use, under any circumstances, any information about the organization or its clients that he may have acquired during the internship, nor to communicate it to a third party, nor to publish it, even after the end of the training period, except with the formal agreement of the organization.

Article 5

Interruption du stage / Termination

Si le stage ne correspond pas aux engagements pris dans le cadre du présent accord, l'Université ou l'organisme peuvent mettre un terme au stage en ayant préalablement informé la personne responsable du stage au sein de l'autre partie qui doit en accuser réception.

If the internship does not correspond to the commitments made within the framework of the present agreement, either the University or organization may bring the internship to an end by terminating the agreement. Beforehand, the University or organization shall inform the person responsible in the University or organization who shall acknowledge receipt of this information.

Article 6

Responsabilité civile du stagiaire / Civil liability of the intern

Le stagiaire certifie qu'il a souscrit une police d'assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile pour la durée de son stage se déroulant à l'étranger, couvrant sa responsabilité pour tout dommage physique, matériel et immatériel causé à une tierce partie pendant la durée du stage se déroulant à l'étranger. Une copie du certificat d'assurance est jointe à la présente convention.

The intern-student certifies that he/she holds a personal insurance policy covering his/her civil liability for the duration of the internship taking place abroad. It covers its civil liability for any physical, material and immaterial damage he/she may cause to a third party during the internship taking place abroad .A copy of the insurance certificate is enclosed with the present agreement.

Nom de la compagnie d'assurance/ *Name of the insurance company* :
n° de police d'assurance/ *insurance policy number* :

Article 7 **Responsabilité civile de l'organisme / Civil liability of the organization**

L'organisme certifie qu'elle a souscrit une police d'assurance la couvrant pour sa responsabilité civile, conformément à la législation locale en vigueur, sauf si elle dispose d'un statut légal particulier la dispensant de cette exigence.

The organization certifies that it is insured for its civil liability, in accordance with the local law. Should the organization have a special legal status, it may be exempted of this obligation.

Article 8 **Durée et lieu du stage / Conditions regulating the internship (time and place)**

Période de stage / *Internship period* :

from/du / / to/au / /

Nombre d'heures de travail par semaine / *Nb of working hours per week* : h

Adresse du lieu de travail / *Address of the place of work*:

Trajets possibles dans le cadre du stage / *Possible journeys as part of the internship*: Yes No.

Si oui, lieux des déplacements / *If yes, location of the journeys* :

Présence du stagiaire la nuit, le dimanche ou les jours fériés / *presence of the intern at the place of work by night, on Sundays or bank holidays* : Yes No

L'étudiant(e) s'engage à respecter les consignes de sécurité préconisées par le Ministère des affaires étrangères et du développement international. *The intern commits to respect the safety precautions recommended by the French Ministry of Foreign Affairs and International Development.*

Article 9 **Encadrement et suivi du stage / Management conditions of the internship**

Tuteur de stage (responsable du suivi du stagiaire au sein de l'organisation) / *Internship director (who will be responsible for the intern within the organization)* :

Mr/Ms M./Mme Position/Fonction : Tel : Fax. : e-mail :
--	---

Enseignant référent du stagiaire au sein de l'Université / *University's coordinator* :
(Un enseignant-référent suit simultanément 16 stagiaires au maximum)

Mr/Ms M./Mme Position/Fonction : Tel : Fax. : e-mail :
--	---

Le stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'Université en charge des stages.

Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage, qu'elle soit constatée par le stagiaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'Université afin d'être résolue au plus vite.

The intern will be supervised by his/her academic advisor, as designated in this agreement, as well as by the University's internship program office.

The internship supervisor appointed by the host organization in this Agreement shall be responsible for supervising the intern and ensuring optimal conditions for the execution of the internship in accordance with the specified educational requirements.

Any difficulties encountered in the execution and progress of the internship, whether observed by the intern or by the internship supervisor, must be brought to the attention of the academic advisor and the educational University so that the issue can be resolved as quickly as possible.

MODALITES D'ENCADREMENT (rendez-vous téléphoniques, etc) / SUPERVISORY PROCEDURES (scheduled telephone calls, etc.):

.....
.....
.....

■ Article 10

Programme de stage / Placement programme

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son Université et approuvées par l'organisme d'accueil.

Le programme est établi par l'Université et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

The internship is a temporary period of work in a professional environment, where the student will acquire professional skills and put into practice the knowledge gained from his education in view of earning a diploma or certificate, and facilitating his professional integration. The intern will be given one or more tasks, in conformance with the educational plan established by the educational University and approved by the host organization.

The educational University and the host organization will establish the schedule based on the general training program being offered.

Compétences et connaissances devant être acquises dans le cadre du stage / Knowledge, skills and competencies to be acquired :

.....
.....
.....
.....

■ Article 11

Fin de stage – Rapport – Evaluation / End of internship - Report - Evaluation

1) Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'art. L.351-17 du code de la sécurité sociale ;

Internship certificate: at the end of the internship, the host organization shall issue a certificate, a template for which is included as an appendix hereto, indicating as a minimum the effective duration of the internship, and, if applicable, the amount of the stipend paid. The intern will need to produce this certificate as supporting documentation in applying for benefits under the general retirement insurance framework, as provided under article L.351-17 of the social security code;

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage. Le stagiaire transmet au service compétent de l'Université un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

Internship Quality: Once the internship has ended, the parties to this agreement are invited to submit an assessment of the quality of the internship.

The intern will send a document to the appropriate department of the University in which he will evaluate the quality of the reception he was given by the host organization. This document will not be taken into consideration in his evaluation, or in awarding his diploma or certificate.

3) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définis en accord avec l'enseignant référent)

Evaluation of the intern's activity: Once the internship has ended, the host organization shall fill out an assessment form on the intern's activity, which it will return to the academic advisor (or specify form attached or assessment procedures previously established in cooperation with the academic advisor).

.....
.....

4) Modalités d'évaluation pédagogiques: le stagiaire devra (préciser la nature du travail à fournir – rapport, etc.- éventuellement en joignant une annexe) / Educational Assessment Procedures: *The intern shall (specify the nature of the work to be provided - report, etc. - possibly by including an attachment) :.....*

.....
.....

NOMBRE D'ECTS (le cas échéant) / NUMBER OF ECTS (if applicable) : ECTS

5) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

Neither the academic supervisor from the host organization, nor any member of the host organization invited to visit the educational institution for purposes of the preparation, conduct and validation of the internship, may assert any claim for reimbursement or compensation from the educational institution.

Article 12	Droit applicable – Tribunaux compétents / Applicable law - Competent Courts
-------------------	--

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

This agreement shall be governed exclusively by French law. Any disputes that cannot be amicably resolved shall be subject to the jurisdiction of the competent French courts.

ETUDIANT : Signature de l'étudiant
STUDENT : Signing of the student

Date / / 20

ORGANISME D'ACCUEIL : l'organisme d'accueil accepte le programme de stage. Si le programme est réalisé, il remettra à l'étudiant une attestation d'assiduité.
HOST ORGANIZATION : *The host organisation agrees with the work placement programme. If the programme is realized, the student will be given a certificate of attendance.*

Signature of M
(Family name, position / Nom de famille, fonction / tampon, stamp) :

Date / / 20

UNIVERSITE D'ORIGINE / l'université accepte le programme de stage
SENDING INSTITUTION: *The university agrees with the work placement programme*

Le responsable de la formation suivie par l'étudiant à l'université de Nantes Date / / 20 Nom et signature	Pour le président de l'université et par délégation, Date / / 20 Chantal GAUTHIER Doyen de la Faculté des Sciences et des Techniques
---	--